

Le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique à l'époque siculo-normande (XI-XIIe siècle)

Home Le pouvoir politique et le pouvoir ecclésiastique à l'époque siculo-normande (XI-XIIe siècle)

Après avoir conquis la Sicile, les normands trouvèrent les restes d'une timide organisation ecclésiastique byzantine ; les évêques restants et réinstaurés étaient au nombre de deux ; les arabes, bien que professant leur religion et ayant transformé les églises en mosquées, s'étaient montrés tolérants à l'égard des chrétiens auxquels ils avaient permis de professer leur foi moyennant toutefois le paiement d'une taxe spécifique. Ce fut à Roger Guiscard et à son frère Roger le grand comte qu'incomba la tâche ardue de rétablir le culte chrétien sur l'île. Loin de Rome et de Cluny, pôles du christianisme occidental, les deux frères Hauteville, bien qu'étant des guerriers d'origine viking, surent déposer les armes, ne serait-ce que pendant de courtes périodes, pour glisser dans le rôle insolite de légats apostoliques. La légation apostolique concédée par Urbain II fut décisive dans ce sens.

De nombreux diocèses, voire en trop grand nombre si l'on considère les centres mineurs insignifiants aux fins pastorales, furent créés. Mais il convient de se remémorer que la nomination d'un évêque se faisait en tenant compte de la situation sociale et ethnique locale, des composantes politiques du moment et de l'agrément ou de la ratification pontificale. En résumé, les pouvoirs spirituel et temporel devaient trouver leur équilibre. Les gouvernants normands, au Concile de Melfi en 1059, acceptèrent un accord avec le courant réformiste papal. Guillaume II réussit à obtenir du pape Adrien IV le Concordat de Bénévent qui limitait l'intervention du pape dans les questions politiques et qui permettait au roi d'apposer son veto aux nominations ecclésiastiques. C'est à ce propos qu'éclata la controverse entre l'archevêque de Canterbury, Thomas Becket, et le roi d'Angleterre, Henri II Plantagenêt, qui voulait exercer les mêmes prérogatives que le roi de Sicile. Le conflit fut résolu de manière tragique par le martyre de l'archevêque anglais.

Le monachisme

Les normands de Sicile favorisèrent grandement le monachisme latin, bénédictin, grec et basilien. Des relations étroites furent nouées avec les clunisiens et les bénédictins qui relevaient de la règle de Cluny, comme les moines de Cava et de Saint-Evroult dirigés par Robert de Grandmesnil. Les deux fondations augustiniennes qui s'inspiraient de Norbert de Prémontré furent remarquables : Cefalù, siège dynastique des Hauteville et Saint-Georges à Gratteri.

Les bénédictins

Divers furent les monastères bénédictins dont l'existence eut une impulsion et une importance significatives à l'époque siculo-normande : Mont-Cassin, dirigé par l'abbé Désiré, Saint-Clément à Casauria et la Santissima Trinità de Cava dei Tirreni, monastère fondé en 1025 par Alferio, compagnon de voyage d'Odilon, abbé de Cluny. C'est de ce monastère que l'abbé Benincasa, ami des Hauteville, envoya à Monreale les cent premiers moines sous la houlette de Théobald pour qu'ils s'installent dans le monastère annexé à l'Eglise de S. Maria La nuova, fondé par Guillaume II. Théobald deviendra par la suite le premier archevêque de Monreale.